



Doc. 15094
27 mars 2020

COVID-19 – une réponse efficace et respectueuse des droits humains

Proposition de résolution

déposée par Mme Jennifer DE TEMMERMAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis au point un outil spécialement destiné à déterminer à quelles maladies et quels agents pathogènes donner la priorité en matière de recherche et développement dans un contexte d'urgence de santé publique. En 2018, l'OMS a ajouté une «maladie X» à cette liste. Apparemment, la «maladie X» est maintenant parmi nous, sous la forme du COVID-19, une maladie qui est provoquée par un nouveau coronavirus, très contagieux: le 2019-nCoV. L'épidémie a été signalée pour la première fois par le bureau national de l'OMS en Chine le 31 décembre 2019. Le 30 janvier 2020, l'OMS a décrété que cette épidémie constituait une urgence de santé publique de portée internationale. L'état de pandémie a été déclaré le 11 mars 2020. Au moment de la rédaction du présent texte, la maladie s'est répandue dans six continents, des centaines de milliers de personnes ont été infectées et des milliers sont décédées.

À la suite de l'épidémie d'Ébola en 2015-2016, l'Assemblée parlementaire a adopté la [Résolution 2114 \(2016\)](#) intitulée «La gestion des urgences de santé publique de portée internationale», dans laquelle elle demandait instamment d'explorer de nouvelles méthodes de travail pour affronter les crises sanitaires internationales avant qu'elles ne se produisent. Malheureusement, le monde n'était pas préparé à cette pandémie. Le système financier mondial et de nombreux systèmes de santé arrivent déjà aux limites de leurs capacités, alors que le pire est encore à venir. Parmi les autres conséquences bien réelles figurent des risques pour les démocraties européennes, la discrimination contre les migrants, les réfugiés, les personnes «d'apparence étrangère», les personnes pauvres et les personnes marginalisées, le creusement des inégalités et un impact particulièrement important sur les femmes, les personnes âgées et les personnes de santé fragile.

Nous devons donc nous attacher maintenant à apporter une réponse efficace et respectueuse des droits humains face au COVID-19, afin de sauver des vies et de garantir l'accès aux soins à toutes les personnes qui en ont besoin, et afin de gérer les conséquences sociales, économiques, financières et politiques de la pandémie de manière équitable, par la coopération internationale. Les activités des autorités de santé nationales, régionales et internationales, dont l'OMS, ainsi que toutes les procédures décisionnelles nationales et européennes, doivent être transparentes et dépolitisées, et accorder la priorité aux droits humains et aux vies humaines.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
AMRAOUI Allal, Maroc
BALFE Richard, Royaume-Uni, NI
BASHKIN Aleksandr, Fédération de Russie, NI
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BERAIA Irakli, Géorgie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
BURES Doris, Autriche, SOC
CANDU Andrian, République de Moldova, SOC
ĆATOVIĆ Marija Maja, Monténégro, SOC
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
COURSON Yolaine, de, France, ADLE
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
FABRICHNYY Sergey, Fédération de Russie, NI
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
GRAAS Gusty, Luxembourg, ADLE
GRECH Etienne, Malte, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
IBRAHIMOVIĆ Ervin, Monténégro, PPE/DC
JENSEN Gyde, Allemagne, ADLE
JUILLARD Charles, Suisse, PPE/DC
KAGRAMANYAN Igor, Fédération de Russie, NI
KALASHNIKOV Sergey, Fédération de Russie, GUE
KERN Claude, France, ADLE
KHAMCHIEV Belan, Fédération de Russie, NI
KOBAKHIDZE Irakli, Géorgie, SOC
KÖCK Eduard, Autriche, PPE/DC
KONDRATEV Aleksei, Fédération de Russie, NI
KOZHIN Vladimir, Fédération de Russie, NI
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
KUDRIAVTSEV Maksim, Fédération de Russie, NI
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
LEITE RAMOS Luís, Portugal, PPE/DC
LINK Michael, Allemagne, ADLE
LISOVSKIY Sergey, Fédération de Russie, NI
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MELKUMYAN Mikayel, Arménie, CE/AD
MORGANTI Giuseppe Maria, Saint-Marin, SOC
NOVAKOVIĆ BURSAĆ Snježana, Bosnie-Herzégovine, NI
PAVIĆEVIĆ Sanja, Monténégro, SOC
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
RYZHAK Nikolai, Fédération de Russie, GUE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe

SAYEK BÖKE Selin, Turquie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SEKULIĆ Predrag, Monténégro, SOC
STAROSTINA Olga, Fédération de Russie, NI
SZEJNA Andrzej, Pologne, SOC
TANGUY Liliana, France, ADLE
TRASTOUR-ISNART Laurence, France, PPE/DC
TROY Robert, Irlande, ADLE
VASILENKO Dmitrii, Fédération de Russie, NI
VOVC Liviu, République de Moldova, PPE/DC
WONNER Martine, France, ADLE
ZOHRABYAN Naira, Arménie, CE/AD